

## SYNTHESE

# FRANCE TRAVAIL : FORMATIONS ET AIDES MOBILISABLES

## FORMATIONS DES DEMANDEURS D'EMPLOI PROPOSÉES PAR FRANCE TRAVAIL

	OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	FORMATION	FINANCEMENT
<b>POEI</b> Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle en vue d'un recrutement	Bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour pourvoir une offre d'emploi déposée par un employeur à France Travail	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail	Formation : • 100 % tutorat • ou théorique dans un organisme de formation • Afest • Hybride, avec embauche à l'issue de la POEI si le niveau est atteint pour le poste à pourvoir	• Aide à l'employeur souhaitant embaucher un candidat à l'issue d'une formation. L'aide couvre les frais pédagogiques de la formation + Initiatives régionales dérogatoires : possibilité de modulation de l'aide par France Travail Montant maximum : - 5 euros net maximum par heure de tutorat, lorsque la formation est réalisée en tout ou partie en tutorat - montant du devis établi par l'organisme de formation et validé par France Travail, pour les formations réalisées en organisme de formation interne • France Travail prend en charge en tout ou partie le coût de la formation dispensée par l'organisme de formation.
<b>POEC</b> Préparation opérationnelle à l'emploi collective en vue d'un recrutement	Former plusieurs demandeurs d'emploi aux compétences nécessaires pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par des branches professionnelles	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, CUI-CAE ou CUI CIE, CDD ou CDI employés par des entreprises d'insertion	Formation collective avec une période en entreprise	• Formation financée par Opco, État, ou France Travail (dans la limite des 400 heures pour formations réalisées par organismes de formation déclarés) + Initiatives régionales dérogatoires : possibilité de modulation de l'aide par France Travail
<b>AFC</b> Action de formation conventionnée	Développer les compétences des demandeurs d'emploi en particulier les publics prioritaires du PIC afin de répondre à des besoins identifiés au niveau territorial ou professionnel, sur proposition de leur conseiller France Travail	Demandeurs d'emploi inscrits, indemnisés ou non	• Parcours individualisé de formation • Ou formation collective, pour satisfaire des besoins en qualification non couverts par les dispositifs de formation existants	Marché public – Achat par France Travail, convention avec un organisme de formation
<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCIÉES PAR L'ÉTAT, LE CONSEIL RÉGIONAL OU L'OPCO</b>	Permettre à des demandeurs d'emploi de s'insérer ou se réinsérer dans la vie professionnelle	Demandeurs d'emploi	• Formation conventionnée par l'État, la Région ou un Opco ou stage agréé par l'État, la Région • Formation de 40 heures à 3 ans pour stages agréés	• Prise en charge du coût de la formation : formation conventionnée • Prise en charge du coût de la rémunération : formation agréée
<b>FORMATION EFFECTUÉE DANS LE CADRE DU CPF</b>	• Si droits CPF insuffisants pour le paiement d'une action de formation, abondement complémentaire pour le demandeur d'emploi • Quand la formation est proposée par France Travail, le CPF peut être débité dans la limite des droits acquis et après information et acceptation du demandeur d'emploi	Demandeurs d'emploi	Actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au RNCP ; sanctionnées par les attestations de validation de blocs de compétences ; par une certification ou habilitation du répertoire spécifique	Frais pédagogiques et frais liés de VAE dans la limite des droits acquis au titre du CPF + Possibilité de prise en charge de frais annexes hors rémunération
<b>FORMATION OU PROJET DE CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE</b>	Aide à la reconversion suite à une démission ou aide au projet de création ou reprise d'entreprise sous réserve de la parution du décret d'application	Demandeurs d'emploi	• CEP • Formation à la création ou reprise d'entreprise	Allocation de retour à l'emploi-démission

## SYNTHESE

### AIDES PROPOSÉES PAR FRANCE TRAVAIL

	<b>OBJECTIFS</b>	<b>PUBLIC VISÉ</b>	<b>FORMATION / PRESTATION VISÉE</b>	<b>FRAIS COUVERTS</b>
<b>AIF AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financer ou cofinancer les frais pédagogiques de formations suivies par les demandeurs d'emploi</li> <li>Aide versée directement à l'organisme de formation à la fin du stage</li> </ul>	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail	Formations validées par le conseiller de France Travail dans le cadre du contrat d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais pédagogiques de la formation à la charge du bénéficiaire</li> <li>Si accord France Travail et cofinanceurs, montant restant à financer après intervention financière des autres cofinanceurs</li> </ul>
<b>AIDE À LA VAE</b>	Démarche VAE en vue de l'obtention partielle ou totale d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP et favorisant l'accès à des emplois identifiés au niveau territorial et professionnel	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, indemnisés ou non	Parcours VAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits d'inscription auprès de l'organisme certificateur</li> <li>Prestations d'accompagnement y compris frais de repas, de déplacement et d'hébergement</li> <li>Actions de VAE (constitution de jury, déplacement, copies...)</li> <li>Coût moyen de prise en charge : 640 euros HT par bénéficiaire. Établi en fonction d'un barème régional et qui peut varier selon la certification visée</li> </ul>
<b>AIDE À LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES EXPLOITANTS AGRICOLE</b>	Réinsertion professionnelle dans un domaine autre qu'agricole	Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole contraints de cesser son activité pour motifs économiques ayant 5 ans d'activité agricole reconnue demandeur d'emploi	Stage de formation professionnelle pour faciliter reconversion professionnelle dans un secteur autre	Prise en charge des frais de formation
<b>AIDE À LA MOBILITÉ</b>	Prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas d'un demandeur d'emploi en recherche d'emploi	Demandeurs d'emploi en recherche d'emploi, en reprise d'emploi ou qui entre en formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien d'embauche, reprise d'emploi, formation accompagnement, immersion professionnelle, concours public ou examen certifiant situé à plus de 60 km ou 2 heures de trajet aller-retour du lieu de résidence</li> <li>L'entretien d'embauche ou la reprise d'activité doit concerner un CDI, CDD ou contrat de travail temporaire d'au moins 3 mois</li> </ul> <p>Si concerne une formation, elle doit être validée, achetée et financée par France Travail</p>	Frais de déplacements, d'hébergement et/ou frais de repas dans la limite de 5200 euros par an
<b>AIDE À LA GARDE D'ENFANTS</b>	Aide à des demandeurs d'emploi dont l'entrée en formation génère des coûts de garde d'enfants	Demandeurs d'emploi indemnisés ou non ayant à charge au moins un enfant de moins de 12 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise d'emploi en CDI, CDD ou contrat de travail temporaire d'au moins 28 jours calendaires</li> <li>Formation, y compris formation à distance, validée par France Travail, d'une durée égale ou supérieure à 40 heures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation d'une durée de 15 heures à 35 heures par semaine : 416 euros par enfant + 62,40 euros par enfant supplémentaire dans la limite de 540,80 euros</li> <li>Formation d'une durée de moins de 15 heures par semaine et 64 heures par mois : 176,80 euros par enfant + 26 euros par enfant supplémentaire dans la limite de 228,80 euros</li> </ul>